



Régularisation problème avec mère de mon enfant qui est française

Par **pabalha**, le **30/11/2013** à **06:48**

en france depuis 1 ans et demi,
arrivé avec un visas d'un mois j ai retrouvé ma mère qui est marié avec un français mais elle ne m a pas fait inscrire sur son livret de famille.
je me suis marié religieusement en Janvier et nous venons d'avoir un bébé a femme est française. Dès la naissance j ai reconnu mon enfant qui porte mon nom. Tout aller pour je mieux, j'étais amoureux...
Mais ma compagne et sa famille m' ont mis a la porte , elle refuse que je lui envoie une pension alimentaire et de me donner deux documents pour compléter mon dossier pour la prefecture.
que puis je faire je n'ai que la déclaration de naissance et il me manque la copie de livret de famille et le certificat de nationalité de mon enfant.
merci de tous vos conseils

Par **domat**, le **30/11/2013** à **10:48**

bjr,
d'être parent d'un enfant français vous permet d'obtenir une carte de séjour vie privée et familiale si vous remplissez les conditions suivantes:
- Vous devez contribuer à l'entretien et à l'éducation de votre enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.
en france un mariage religieux n'a aucune valeur, il faut passer devant un officier d'état civil.
cdt

Par **pabalha**, le **30/11/2013** à **13:05**

merci pour votre réponse.
mais il y a un soucis alors que j'ai été présent pendant toute la grossesse et à l'accouchement la maman m' a jeté dehors.elle m'interdit de voir mon enfant et de lui donner une pension alimentaire. Sans papier, puis je porter plainte? comment défendre mes droits si j'en ai?